## ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE AUGUSTE FOURES – AVIGNONET LAURAGAIS

# Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire

Séance du 15 décembre 2020

**Présidente :** Mme Moya, directrice de l'école **Secrétaires de séance :** Mme Bélard, enseignante

Présents: Mme Schuster, Mme Da Lozzo, Mme Noisier, Mme Goupil, Mme Antony, Mme Bernillon,

enseignantes

: Mme Sourdouyre Laval, adjointe chargée des affaires scolaires

: Mme Waldman, Mme Quiot, Mme Lacheroy, Mme Blanc, Mme Braud (PENCA), Mme Pujol

Excusés: Mme Mailho, inspectrice de l'Éducation Nationale; Mme Danieli Haybrard, maire; Mme Gallen (procuration donnée à un membre de l'équipe enseignante), M. Razafindranaly, enseignants; M. Astric, LACLAL, Mme Rouzès, Mme Héraud, Mme Arqué, PENCA (procurations données à trois membres de parents présents)

Début de séance : 18h00

### L'ordre du jour:

#### Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

L'école étant sur un régime dérogatoire et arrivant au terme de trois ans de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire, il est essentiel de discuter de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée prochaine. Il est possible de renouveler l'organisation actuelle ou de modifier la répartition hebdomadaire des 24 heures d'enseignement obligatoire.

Lors du premier conseil d'école, deux propositions avaient été retenues :

1ère proposition: rester sur un fonctionnement à 4 jours mais avec une modification des horaires

Matin: 8h45 - 11h30

Après-midi: 13h30 - 16h45

2ème proposition: poursuite des horaires actuels

Matin: 9h00 - 12h00

Après-midi: 14h00 - 17h00

Une concertation entre la mairie et la responsable de la restauration scolaire a mis en évidence que la première proposition était problématique, du fait de la préparation des repas aux personnes âgées et la livraison de ces derniers à 11h15.

De plus, l'équipe enseignante a mené une réflexion sur les horaires pour les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC).

Deux possibilités ont été trouvées :

- De 11h30 à 12h00 : cela fait une demi-journée à 3h15. Après renseignement auprès de l'Inspection de l'Education nationale, cela n'est pas favorable.
- De 16h45 à 17h15 : cela fait finir les enfants 15 minutes plus tard par rapport à cette année scolaire. Le but de modifier les horaires étant de raccourcir l'après-midi, cette possibilité n'est ainsi pas judicieuse. De plus, les enfants prenant le bus ne pourraient pas bénéficier de ce dispositif.

Au vu de tous ces éléments, l'équipe enseignante souhaiterait maintenir les horaires actuels de l'école, et donc se positionnerait sur la 2<sup>ème</sup> proposition.

De plus, la Mairie s'est renseignée pour les horaires de bus qui ne peuvent pas être changés.

Les parents délégués ont fait un sondage auprès des parents. Ces derniers ne souhaitent pas majoritairement le changement d'horaires.

#### Vote:

- Personnels enseignants: 9 voix pour la proposition 2
- Représentants des parents d'élèves : 9 voix pour la proposition 2
- Le maire et le représentant de la commune : 2 voix pour la proposition 2

Fin de séance: 18h30

Signatures

Président de séance (Directrice) :

Mme Moya

Secrétaires de séance :

Mme Bélard